



---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

**Séance ordinaire du 4 février 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 février 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Sonia Paul	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

---

**000 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

**Note au procès-verbal :**

Le maire en son nom et au nom du conseil municipal remercie Madame Janick Patry pour les 15 années de service et son travail exceptionnel.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2026-02-04-028

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

**000 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**110 Conseil municipal**

- 110-1 Deuxième projet de règlement 2026-373 modifiant le règlement 2018-310 concernant le traitement des élus
- 110-2 Abrogation de l'avis de motion – Règlement 2025-370
- 110-3 Adoption du règlement 2026-372 concernant la rémunération du CCU
- 110-4 Avis de motion et projet de règlement 2026-376 modifiant le règlement 2025-365 concernant la délégation de pouvoirs



110-5      Projet de règlement d'emprunt 2025-371 – Garage municipal

**130      Gestion financière et administrative**

- 130-1      Approbation du journal des achats en lot du mois de janvier 2026
- 130-2      Approbation du journal des achats du mois de janvier 2026
- 130-3      Dépôt du relevé bancaire de janvier 2026
- 130-4      Approbation des salaires du mois de janvier 2026

**160      Ressources humaines**

**200      SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-1      Rapport des activités du service de sécurité incendie de janvier 2026
- 200-2      Rapport d'activité annuel

**300      TRANSPORT ET COMMUNICATION**

- 300-1      Rapport du directeur des travaux publics

**400      HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 400-1      Rapport de l'usine d'épuration du mois de janvier 2026
- 400-2      Rapport de l'eau potable du mois de janvier 2026

**500      SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

**600      AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1      Rapport des permis émis pour le mois de janvier 2026
- 600-2      Demande citoyenne – Annexion
- 600-3      Demande – Permis SEG
- 600-4      Dérogation mineure 2026-01
- 600-5      Dérogation mineure 2026-02

**700      LOISIRS ET CULTURE**

- 700-1      Demande fonds événementiel – Fête nationale

**800      CORRESPONDANCE**

- 800-1      Demande de soutien – Centre de formation professionnelle
- 800-2      Demande de bourses – Centre d'éducation des adultes

**900      VARIA**

**1000      PÉRIODE DE QUESTIONS**

**1100      LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026**

M.B. 2026-02-04-029

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyée par Sonia Paul,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**



100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110	Conseil municipal
-----	-------------------

**110-1 Deuxième projet de règlement 2026-373 modifiant le règlement 2018-310 concernant le traitement des élus**

**Note au procès-verbal :** Le deuxième projet de règlement est déposé et le conseiller Monsieur André-Mathieu Lefebvre fait mention des modifications apportées. Le maire mentionne que la rémunération de base et allocations sont concernées par ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

**110-2 Abrogation de l'avis de motion – Règlement 2025-370**

M.B. 2026-02-04-030

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal n'adoptera pas le règlement 2025-370.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

**QUE** le conseil municipal abroge l'avis de motion concernant le règlement 2025-370.

**Adoptée à l'unanimité**

**110-3 Adoption du règlement 2026-372 concernant la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

M.B. 2026-02-04-031

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette juge opportun de mettre en place des dispositions relatives à la rémunération des membres du comité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil possède les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 janvier 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 14 janvier 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 2026-372

**Adoptée à l'unanimité**



## **110-4 Avis de motion et projet de règlement 2026-376 modifiant le règlement 2025-365 concernant la délégation de pouvoirs**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Steve Millar, conseiller au siège numéro 5, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-376 modifiant le règlement 2025-365 concernant la délégation de pouvoirs.  
L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

### **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Steve Millar

**Adoptée à l'unanimité**

## **110-5 Projet de règlement d'emprunt 2025-371 – Garage municipal**

**Note au procès-verbal :** Le projet de règlement d'emprunt 2025-371 concernant le garage municipal est déposé et présenté.

<b>130</b>	<b>Gestion financière et administrative</b>
------------	---

### **130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de janvier 2026**

M.B. 2026-02-04-032

Sur la proposition de André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de janvier 2026 pour un montant total de 90 662.93 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de janvier 2026**

M.B. 2026-02-04-033

Sur la proposition de Sonia Paul, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approuver le journal des achats au 31 janvier 2026 pour un montant de 25 905.23\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

### **130-3 Dépôt du relevé bancaire de janvier 2026**

#### **Note au procès-verbal**

Le relevé bancaire de janvier 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

### **130-4 Approbation des salaires du mois de janvier 2026**

M.B. 2026-02-04-034

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois de janvier 2026 pour un montant de 65 431.22\$.



**Adoptée à l'unanimité**

<b>160</b>	<b>Ressources humaines</b>
------------	----------------------------

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

#### 200-1 Rapport d'activités du service incendie

##### **Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de janvier 2026.

#### 200-2 Rapport d'activité annuel

M.B. 2026-02-04-035

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2025 pour adoption par le conseil.

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par André-Mathieu Lefebvre, et résolu;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette déclare avoir pris connaissance de ce rapport annuel et que ce rapport est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

#### 300-1 Rapport du directeur des travaux publics

##### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Martin Garneau, a déposé son rapport pour le mois de janvier 2026.

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

#### 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

##### A- Rapport de l'inspecteur municipal

##### **Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de janvier 2026 concernant l'usine d'épuration.

#### 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

##### A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

##### **Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de janvier 2026.



500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

### 600-1 Rapport des permis émis pour le mois de janvier 2026

#### Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de janvier 2026, pour un total de 2 permis émis.

### 600-2 Demande citoyenne – Annexion

M.B. 2026-02-04-036

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen a fait une demande au conseil municipal concernant l'annexion de l'île Holbrook;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Steve Millar, et résolu,

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à entamer les procédures requises afin de procéder à la demande.

**Adoptée à l'unanimité**

### 600-3 Demande de permis de gestion spécifique aux castors

M.B. 2026-02-04-037

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est aux prises avec des problèmes de castors nuisibles annuellement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a autorisé, par sa résolution n° M.B.2006-11-06-229, la signature d'une entente avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sur le nouveau régime de gestion des cours d'eau et qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, la municipalité est responsable de la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, y compris dans le cas où cette obstruction est causée par un embâcle ou par un barrage de castors, en conformité avec la procédure prévue à la Politique de gestion des cours d'eau en vigueur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) prévoit que des interventions peuvent se faire sans permis ni autorisation dans certaines situations, tandis que d'autres doivent être autorisées au moyen d'un permis à des fins de gestion de la faune (permis SEG) délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite obtenir un permis SEG pour la gestion spécifique des castors sur son territoire;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Michel Lamoureux,

**QUE** le conseil mandate la directrice générale, Patricia Larivière, pour demander un permis SEG pour la gestion spécifique aux castors et ce auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



**QUE** le conseil mandate monsieur Martin Garneau, directeur des travaux publics, comme personne affectée à la capture, au démantèlement des digues et à la destruction des huttes de castors et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 600-4 Dérogation mineure 2026-001

M.B. 2026-02-04-038

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure nous a été acheminée en bonne et due forme par le propriétaire du lot 4 740 201;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation 2026-01;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du requérant est de substituer une habitation permanente à l'actuelle roulotte ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chalet projeté sera doté d'une installation sanitaire conforme et certifiée par un technologue professionnel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est situé le long du chemin Fortin, lequel présente un très faible débit de circulation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation projetée respecte les distances réglementaires relatives aux marges latérales et riveraines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à autoriser une marge avant de 11,79 m au lieu de 14,25 m ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement dans la marge avant représente un écart mineur de 2,46 m;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Steve Millar, et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2026-01.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 600-4 Dérogation mineure 2026-002

M.B. 2026-02-04-039

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée en bonne et due forme par le propriétaire du lot 4 741 250 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à agrandir la superficie habitable d'un bâtiment principal (chalet) bénéficiant de droits acquis ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du bâtiment d'origine a été démolie et que les travaux en cours font l'objet d'un permis de rénovation ;

**CONSIDÉRANT LA** divergence entre les données du requérant (50,79 m<sup>2</sup>) et celles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (42,20 m<sup>2</sup>) concernant la superficie initiale du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement porterait la superficie totale à 72,33 m<sup>2</sup>, soit un coefficient d'occupation du sol de 7,57 % ;



**CONSIDÉRANT QUE** selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22), une fosse de rétention (fosse scellée) n'est pas autorisée pour une construction neuve ou une reconstruction majeure assimilée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accepter la dérogation 2026-02.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme propose toutefois un compromis au requérant selon les conditions suivantes :

1. L'autorisation de reconstruire la partie démolie, assortie d'un agrandissement limité à une superficie totale ne dépassant pas **6 %** de l'aire du terrain ;
2. L'obligation d'installer un système de traitement des eaux usées conforme et permanent, autre qu'une fosse de rétention, conformément aux exigences du règlement provincial Q-2, r. 22.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation 2026-02 conditionnel au compromis proposé par le comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

#### **700-1 Demande fonds événementiel – Fête nationale**

M.B. 2026-02-04-040

**CONSIDÉRANT** que la municipalité organise une journée de festivités pour célébrer la Fête Nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la MRCVG accepte les demandes d'aide financière pour la tenue d'événements;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par André-Mathieu Lefebvre,

**QUE** le conseil mandate la direction générale pour le dépôt de la demande auprès de la MRCVG;

**QUE** le conseil mandate la direction générale à signer tout document permettant l'obtention de l'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**Note au procès-verbal** : Le conseiller André-Mathieu Lefebvre se retire de son siège à la table du conseil pour les points 800-1 et 800-2.

#### **800-1 Demande de soutien – Centre de formation professionnelle**

M.B. 2026-02-04-041



**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de contribution pour la graduation du centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Samuel Godin, appuyée par Sonia Paul, et résolu

**QUE** le conseil de la Municipalité de Bouchette accorde un montant de 100\$ au centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau

**Adoptée à l'unanimité**

#### 800-2 Demande de bourses – Centre d'éducation des adultes

M.B. 2026-02-04-042

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bouchette a reçu une demande de bourses de la part du Centre d'éducation des adultes;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Michel Lamoureux, et appuyé par Steve Millar,

**QUE** le conseil refuse la demande.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Michel Lamoureux explique que la Municipalité de Bouchette offre déjà un montant pour les finissants citoyens de la municipalité.

**Note au procès-verbal :** Le conseiller André-Mathieu Lefebvre reprend son siège à la table du conseil.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rémunération du maire
- Emplacement du garage municipal
- Avis publics des dérogations mineures
- Signalisation

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

#### 1100 Levée de la séance

M.B. 2026-02-04-043

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h52.

**Adoptée à l'unanimité**

Steve Lefebvre  
Maire

Patricia Larivière  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière